

**Affichage en Mairie fait le 05 Mai 2014**

Compte-rendu de la réunion de conseil public  
Du mardi 29 avril 2014

**PRESENTS** : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, LE BEUX Véronique, TELLIER Aline, DUHAMEL Nathalie, Messieurs, MARTIN Olivier, FAGIS Christophe, TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, Mme AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, M. BERTHIER Hervé, Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, M. DUDILLIEU Dany,

**Absents représentés** :

M. HUSSON Michel représenté par Mme VIRIN Catherine,  
Mme BONHOMME Florence, représentée par Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette,

**Absent excusé** : M. LE GOFF Philippe,

**Absents** : M. MARTINEZ Jean-Claude, M. MADELENAT François, Mme ARNOUT Florence,

**Secrétaire de séance** : Mme TELLIER Aline

---

Madame le Maire indique que seront vus, en Affaires et questions diverses, les points suivants :

- Election de deux délégués suppléants au SITCOME,
- Convention avec le Département pour le Fonds de Solidarité Logement – Année 2014,
- Reconduction pour une année de participation forfaitaire à hauteur de 500,00 € par mois au loyer du local loué par le docteur ROSCA,
- Rapport des services d'Hygiène et de Salubrité des Denrées suite à leur visite à la cantine de Courbeton.

**Ordre du jour**

**1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Public du 03/04/2014**

Le compte-rendu de la séance du 03 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité (19 voix Pour).

**2 – Approbation du Compte Administratif - Commune 2013**

Madame le Maire s'étant retirée, Monsieur AUTHIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, donne connaissance, par chapitre, de l'exécution des opérations pour l'année 2013, soit :

- Section d'Investissement : Dépenses : 610.540,95 €  
Recettes : 639.337,10 €
- Section de Fonctionnement : Dépenses : 2.196.934,62 €  
Recettes : 2.431.121,58 €

Le résultat de l'année donne :

- un excédent d'Investissement de 29.282,15 €
- un excédent de Fonctionnement de 234.186,96 €.

Monsieur AUTHIER indique les restes à réaliser en section d'Investissement :

- Dépenses : 403.284,80 €
- Recettes : 383.740,05 €

Le résultat final est donc :

- en section d'Investissement : - 283.324,98 €
- en section de Fonctionnement : 408.523,13 €

**Le Conseil approuve à l'unanimité (18 voix Pour)** le Compte Administratif de la Commune pour l'année 2013.

### **3 – Approbation du Compte de Gestion 2013**

Madame le Maire expose au Conseil que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux de la Commune pour l'année 2013. Pour ce qui est du Centre de Loisirs, il n'y a eu aucune opération à la Perception pour l'année, mais les résultats n'ont pas été fusionnés comme à la Commune.

**Le Conseil approuvé à l'unanimité (19 voix Pour)** le Compte de Gestion (Commune et Centre de Loisirs) pour l'année 2013.

### **4 – Affectation du résultat**

Madame le Maire, après lecture des chiffres, propose d'affecter en recettes d'Investissement (art. 1068) 283.324,98 € et de reporter en section de Fonctionnement (art. 002) 125.198,15 €.

**Le Conseil approuve, à l'unanimité (19 voix Pour),** l'affectation du résultat.

### **5 – Taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2014**

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014. Comme les années précédentes, il n'y aura pas d'augmentation de ces taux.

Il est donc proposé les taux suivants pour 2014 :

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57
- CFE : 19,87

Le produit attendu sera donc de 1.114.014 €

**Le Conseil décide à l'unanimité (19 voix Pour) de fixer** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, comme suit :

- Taxe d'habitation : 19,68
- Taxe foncière (bâti) : 23,50
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57
- CFE : 19,87

### **6 – Budget Commune 2014**

**Le Conseil adopte, à l'unanimité (19 voix Pour) le Budget Commune pour l'année 2014 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :**

#### *Section de Fonctionnement*

- ✓ Recettes : 2.465.280 €
- ✓ Dépenses : 2.465.280 €

#### *Section d'Investissement*

- ✓ Recettes : 1.481.680,51 €
- ✓ Dépenses : 1.481.680,51 €

Lecture des subventions accordées :

- ACSG : 0,00 € (à leur demande)
  - Archerie de Pontville : 300,00 €
  - Judo Club Saint Germain : 3.700,00 €
  - ESL Burean ; 400,00 €
  - ESL Couture : 800,00 €
  - ESL VTT : 500,00 €
  - ESL Karaté : 2.500,00 €
  - ESL Football : 17.000,00 €
  - ESL Broderie : 200,00 €
  - Les Z'Artistes : 800,00 €
  - Club d'Echecs : 600,00 €
  - Club de l'Age d'Or : 2.000,00 €
  - Tennis Club : 1.500,00 €
  - Gymnastique Club St Germain Laval : 4.000,00 €
  - Les Amis du Patrimoine : 500,00 €
  - Croix Rouge Française : 200,00 €
  - Asso. Cristal : 500,00 €
  - Asso. A.C.Ju.S.E. : 100,00 €
  - COS du Personnel Communal : 4.000,00 €
  - Asso. 100 Familles : 1.500,00 €
  - Coopérative scolaire Brin de Vie : 1.500,00 €
  - Coopérative scolaire Les Mûriers : 750,00 €
  - Asso. Abeille : 500,00 €
  - Divers : 1.075,00 €
  - Comité des Fêtes : 4.000,00 €
  - Collèges (Pierre de Montereau, Paul Eluard et André Malraux) : 3.075,00 €
- ⇒ Soit un total de 52.000,00 €.

**7 – Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non-permanent - temps complet – du 1<sup>er</sup>/05 au 31/12/2014**

Le Conseil décide, à l'unanimité (19 voix Pour) de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non-permanent – temps complet – du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Décembre 2014.

**8 – Tarifs du Centre de Vacances et du Centre de Loisirs à compter du 07/07/2014**

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de modifier les tarifs pour le Centre de Vacances de 14 jours (voyage en Corse) comme suit :

**TARIFS DU CENTRE DE VACANCES POUR 14 JOURS**  
**A COMPTER DU 07-07-2014**

**Enfants domiciliés à Saint-Germain-Laval**

Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants		Tarifs
par enfant	1	452,20 €
par enfant	2	392,00 €
par enfant	3	350,00 €

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants		Prix
Par enfant	1	32,30 €
Par enfant	2	28,00 €
par enfant	3	25,00 €

**Enfants domiciliés hors Commune**

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
1.390,00 €	1.390,00 € (6 à 12 ans)
1.390,00 €	1.390,00 € (12 à 15 ans)

Madame le Maire souhaite faire un rappel des tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie ». Elle précise que, pour l'année 2014, ces tarifs ne seront pas augmentés et restent donc les mêmes qu'en 2013.

### **TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE » POUR LES ENFANTS DOMICILIES A SAINT GERMAIN LAVAL**

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € /  
T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

#### **PRIX JOURNEE COMMUNE PAR ENFANT**

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,05 €	9,55 €	10,60 €	4,70 €	5,90 €	6,60 €
2	7,05 €	8,15 €	9,50 €	4,10 €	4,90 €	5,90 €
3	6,65 €	7,45 €	8,50 €	3,70 €	4,20 €	4,90 €

#### **SUPPLEMENT**

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	13,00 €

FORFAIT SORTIE	5,35 €
----------------	--------

### **TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS COMMUNE**

#### **PRIX DE JOURNEE HORS COMMUNE PAR ENFANT**

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
22,50 €	18,50 €

#### **SUPPLEMENT**

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	16,50 €

**Le Conseil adopte, à l'unanimité (19 voix Pour) les tarifs du Centre de Vacances et du Centre de Loisirs à compter du 07 Juillet 2014, comme indiqué ci-dessus.**

M. BERTHIER indique qu'il y a 24 places disponibles pour le voyage en Centre de Vacances qui est organisé en Corse pour les enfants de 6 à 16 ans. Une réunion d'information est prévue le 14 Mai prochain à la Salle du Ru de l'Etang à partir de 18h00.

## **9 – Autorisation permanente de poursuite et fixation des seuils de poursuite**

Madame le Maire expose au Conseil que :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-54,

VU le Décret 2009-125 du 03 Février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Comptable public de Montereau-Fault-Yonne,

Et considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites ainsi que la fixation du seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 30 € n'ont pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribuent à les rendre plus rapides donc plus efficaces,

**Le Conseil décide, à l'unanimité (19 voix Pour)** d'autoriser le comptable public à adresser des commandements de payer, et de lui octroyer une autorisation permanente de poursuite pour les titres de recette supérieurs à 30 € (sachant qu'il n'y a pas d'opposition à tiers détenteur bancaire en dessous de 130 €), quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites (oppositions à tiers détenteur, saisies), et exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défaillants sans solliciter notre autorisation préalable pour tous les titres du budget de la Commune ; cette autorisation étant valable pour toute la durée du présent mandat.

#### **10 – Frais de scolarité – Année scolaire 2013/2014**

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer les frais de scolarité des élèves résidant sur la Commune et fréquentant les établissements extérieurs à la Commune et, inversement, au titre de l'année 2013/2014.

L'Amicale des Maires du Canton a délibéré sur cette question le 30 Janvier 2014 et a préconisé une participation de 410,00 €.

**Le Conseil décide, à l'unanimité (19 voix Pour)** de s'aligner sur la somme de 410,00 € pour :

- rembourser aux communes extérieures les frais scolaires des enfants de Saint-Germain-Laval qui y sont scolarisés,
- demander aux communes d'origine, le remboursement des frais relatifs à leurs enfants scolarisés dans nos groupes scolaires,
- de fixer la participation à 410,00 € par élève.

#### **11 – Frais de scolarité – Année scolaire 2014/2015**

Madame le Maire expose qu'il convient de fixer les frais de scolarité des élèves résidant sur la Commune et fréquentant les établissements extérieurs à la Commune et, inversement, au titre de l'année 2014/2015.

L'Amicale des Maires du Canton a délibéré sur cette question le 30 Janvier 2014 et a préconisé une participation de 460,00 € (augmentation de 50 € par rapport à la réforme des rythmes scolaires).

**Le Conseil décide, à l'unanimité (19 voix Pour)** de s'aligner sur la somme de 460,00 € pour :

- rembourser aux communes extérieures les frais scolaires des enfants de Saint-Germain-Laval qui y sont scolarisés,
- demander aux communes d'origine, le remboursement des frais relatifs à leurs enfants scolarisés dans nos groupes scolaires,
- de fixer la participation à 460,00 € par élève.

#### **Affaires et questions diverses :**

#### **12 – SITCOME – Election de 2 délégués suppléants**

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'élire deux délégués suppléants au sein du SITCOME. Elle rappelle que, lors de la séance du 03 Avril dernier, Mesdames BONHOMME Florence et CHEVAL Michèle ont été élues en qualité de délégués titulaires.

Elle demande quelles sont les personnes qui souhaitent se porter candidats en qualité de suppléants :

- TYCHENSKY Jean
- AUTHIER Bernard

Résultat du premier tour de scrutin :

- 19 enveloppes trouvées dans l'urne
- 0 bulletin nul
- 19 suffrages exprimés :
  - ✓ 19 voix pour M. TYCHENSKY Jean
  - ✓ 19 voix pour M. AUTHIER Bernard

Sont élus, au premier tour de scrutin, en qualité de délégués suppléants : Messieurs TYCHENSKY Jean et AUTHIER Bernard.

**13 – Convention 2014 entre le Département et la Commune au titre du Fonds de Solidarité Logement**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer la convention pour l'année 2014 entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Saint-Germain-Laval pour le Fonds de Solidarité Logement.

Dans un souci d'équité, l'assemblée départementale a choisi, en séance du 23/11/2012, un nouveau mode de calcul permettant une meilleure répartition du soutien aux Seine-et-Marnais en difficultés au titre de leur logement.

En conséquence, la cotisation de 3€ par logement social est remplacée, à compter de 2013, par une participation de 30 centimes d'euros par habitant pour toute commune de plus de 1.500 habitants.

La population de Saint-Germain-Laval au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 était de 2.866 habitants, cela représente donc la somme de 860 €.

**Le Conseil autorise, à l'unanimité (19 voix Pour) Madame le Maire ou son délégué à signer la convention au titre du Fonds de Solidarité Logement avec le Département pour l'année 2014.**

**14 – Participation financière pour le logement de Mme ROSCA**

Mme le Maire propose au Conseil de renouveler l'aide à la participation du local loué par le Dr ROSCA pour un montant de 500 € pour une durée d'une année.

**Le Conseil décide, à l'unanimité (19 voix Pour), de renouveler cette aide à hauteur de 500,00 € pour une année.**

*M. TYCHENSKY indique que la Commune a la chance d'avoir un médecin et qu'il convient de tout faire pour le conserver.*

**15 – Information sur le rapport des Services d'Hygiène et Salubrité des Denrées**

Mme le Maire souhaite répondre au mail que M. MADELENAT lui a adressé concernant la visite sanitaire du 27 mars 2014 dans les locaux de la Cantine de Courbeton. M. MADELENAT demandait à obtenir une copie de ce rapport. Mme le Maire en donne lecture.

*Le contrôle du service de restauration de l'Ecole élémentaire de Courbeton, effectué le 27 mars 2014 par Monsieur DELAERE, Agent de la Direction Départementale de la Protection des Populations de Seine-et-Marne, en présence de la responsable de Cantine, a permis de constater que les conditions d'hygiène et de fonctionnement sont correctes dans l'ensemble.*

Mme le Maire tient à préciser que Mme SABARD, Secrétaire Générale, était également présente lors de ce contrôle.

*Cependant quelques remarques ont pu être faites sur l'absence de sectorisation et le manque de superficie des locaux, l'insuffisance de certains équipements ainsi que la déficience de procédures.*

Mme le Maire explique qu'en raison du manque de superficie des locaux actuels « la marche en avant » est difficilement réalisable. Il en est de même pour l'office de réchauffage. L'agencement actuel des locaux ne permet pas de faire autrement.

*Le personnel en poste dispose de connaissances sur les bonnes pratiques d'hygiène (lavage des mains, respect des températures aux différentes opérations, ...) mais ces dernières n'ont pas fait l'objet d'une réactualisation et ne sont pas complètes.*

Mme le Maire précise qu'une formation a déjà été suivie par le personnel de restauration, il y a 3 à 4 ans. Cette formation sera réactualisée avec l'ouverture du restaurant scolaire. Par ailleurs, il faut que nos services établissent des fiches pour la marche à suivre pour la décontamination des fruits et légumes, ainsi que pour le nettoyage des équipements et des locaux (ex. fiches que l'on peut trouver sur les aires d'autoroute ou dans les hôpitaux pour le nettoyage des locaux).

*Le commentaire global : les locaux ne sont pas adaptés à l'activité de restauration. Les équipements ne sont pas complets. Le personnel dispose de connaissances, mais ces dernières n'ont pas fait l'objet d'une réactualisation. Les procédures sont incomplètes. Toutefois, le fonctionnement général est satisfaisant.*

Mme le Maire souligne que M. DELAERE est venu en Mairie consulter les plans du restaurant scolaire. Il a trouvé que ce projet avait bien pris en compte tous les aspects nécessaires à la bonne marche d'un restaurant scolaire. Ce rapport ne fait que confirmer la nécessité de la construction de ce restaurant scolaire qui accueillera les enfants dans de bonnes conditions.

*M. TYCHENSKY demande la parole et indique que la taxe sur les ordures ménagères va baisser de 10% pour l'année 2014. Le prix de l'eau quant à lui ne changera pas.*

Ordre du jour est clos, séance close à 21h20

Parole au public.

Mme MARTEAU indique que la Route de Laval est abandonnée et que des enfants brûlent les pieux en bois. Il y a donc des bouts de ferraille qui dépassent et qui gênent le passage des engins agricoles.

M. AUTHIER a bien noté ce problème.

Séance close à 21h25